

Les Cahiers de droit



***Le droit du travail*, par Pierre-D. OLLIER, Armand Colin, 1972, 591 pages**

Pierre Verge

Volume 13, Number 4, 1972

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1005061ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1005061ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Verge, P. (1972). Review of [*Le droit du travail*, par Pierre-D. OLLIER, Armand Colin, 1972, 591 pages]. *Les Cahiers de droit*, 13(4), 601–602.
<https://doi.org/10.7202/1005061ar>

mentales provoque des études approfondies sur la plupart des grands thèmes qui y ont été retenus.

Réjean BRETON

Le droit du travail, par Pierre-D. OLLIER, Armand Colin, 1972, 591 pages.

Synthèse, parfois très classique, mais globalement innovatrice, du droit du travail français. L'ouvrage, indique-t-on, s'adresse en premier lieu aux étudiants de licence en droit, mais il vise également à atteindre ceux qui œuvrent, à divers titres, dans la vie économique, de même que le praticien.

L'introduction se range dans la tradition — historique, exposé des sources, organismes chargés de l'application de ce droit. Une première partie étudie le statut du salarié : protection de ce dernier dans sa subordination à l'employeur, pendant la durée et lors de la cessation du contrat de travail ; étude aussi du salaire. Si, à cette étape également, l'ouvrage ne s'écarte pas tellement des présentations antérieures du contrat de travail, en particulier en ce qui a trait à sa terminaison et à la créance de salaire, il est en revanche assez percutant dans l'analyse qu'il présente du pouvoir patronal. Cette force lui provient de ce que l'auteur se refuse de s'arrêter aux simples « façades juridiques », justifications élégantes de certaines solutions jurisprudentielles, pour démasquer au besoin leur fondement anachronique, l'écart qui les sépare souvent d'une réalité sociale, sobrement mais précisément rendue : « Le pouvoir souverain du chef d'entreprise n'est pas autre chose que le droit du propriétaire sur sa chose. L'intérêt de l'entreprise est dès lors un euphémisme dans la motivation des arrêts... » (p. 101). Au même diapason, mais de façon plus particulière, la présentation du droit disciplinaire, inexistant, en somme, « absorbé qu'il est dans le droit du contrat ». La position critique qu'adopte l'auteur conserverait, somme toute, sa valeur en droit canadien : « Dans les rapports de travail, qui sont des rapports entre contractants et des rapports d'inégalité, la proportionnalité de la sanction à la faute est une exigence de justice... » (p. 134).

La place prépondérante, en droit français, du contrat individuel, ne prive pas le lecteur d'une substantielle deuxième partie consacrée à la détermination collective des conditions de travail : droit syndical proprement dit, négocia-

tion collective et conflits collectifs. Sous ces titres, l'on retrouve, finement analysé, un ensemble usuel de sujets : le mouvement syndical, la liberté syndicale, le rôle de représentation du syndicat, le droit des conventions collectives, de la grève, un certain constat d'inefficacité des modes de règlement pacifique...

En ces matières, bien qu'il faille tenir compte du public auquel l'on s'adresse, il deviendrait sans doute utile à l'occasion d'entrer plus à fond dans l'examen de certains aspects fondamentaux de grands systèmes étrangers de façon à permettre plus de recul au lecteur dans l'appréciation du système qui le régit. Constamment, en effet — et c'est là la caractéristique la plus fortement positive de l'ouvrage — l'on retrouve cette juxtaposition de l'analyse juridique, à la fois nette et serrée, du rappel du contexte socio-économique et de l'invitation à l'appréciation critique.

La troisième partie, « Participation et contrôle », est l'occasion de l'examen des rapports entre les institutions représentatives typiques (délégués du personnel ou comité d'entreprise, selon le cas) et, depuis la loi de 1968, la section syndicale dans l'entreprise — interrogation, pour l'instant, bien française : « Le syndicat doit-il se cantonner dans un rôle de contestation du pouvoir patronal ou participer à l'exercice de ce pouvoir ? C'est tout le problème de la réforme de l'entreprise. » (p. 450) Exposé également des modes de participation du salarié aux fruits de l'entreprise : « L'intéressement n'est pas la cogestion. Pourtant, comment ne pas voir que c'est cette participation-là qui est décisive pour les travailleurs ? » (p. 510)

Une quatrième partie, « Droit au travail et emploi de la main-d'œuvre » représente finalement un envol nouveau du droit du travail lequel se fonde ici, d'une façon très réaliste, au droit à l'éducation : droit au meilleur emploi, lié à la formation professionnelle et à l'éducation permanente. « Les fondements du droit au travail mettent ainsi en cause le régime économique et son aptitude à se transformer pour satisfaire les besoins essentiels des hommes. » (p. 533)

Finalement il est à la fois très pédagogique et très utile de trouver en fin de chapitre, en plus d'une bonne tranche d'une bibliographie sélective, la reproduction même de textes fondamentaux essentiels.

Le droit du travail du professeur Ollier représente sans doute, pour ces catégories de lecteurs français auxquels il se destine essen-

tiellement, l'un des meilleurs précis actuels en la matière. Il est tributaire, à certains égards, de la récente somme publiée sous la direction du professeur Camerlynck. Le lecteur canadien, pour sa part, est mieux en mesure, grâce à lui, de percevoir, malgré le particularisme encore très marqué des droits nationaux, l'émergence lente d'un ensemble de préoccupations communes.

Pierre VERGE

Le choc des langues au Québec 1760-1970, par Guy BOUTHILLIER et Jean MEYNAUD, Presse de l'Université du Québec, 1972, 768 pages.

Dans la livraison n° 4 du volume 12 des *Cahiers de Droit*, j'ai déjà consacré une note au recueil de textes présenté et commenté par Guy Bouthillier et Jean Meynaud, professeurs à l'Université de Montréal. C'était une édition préliminaire qui vient d'être renouvelée par une véritable édition complétée jusqu'en 1970. On sait que le professeur Jean Meynaud est décédé le 14 février 1972. Ce recueil, où les textes sont accompagnés de nombreuses notes, est évidemment très utile dans les discussions qui se multiplient au Québec au sujet de la langue. Le choix des textes n'a pas été déterminé par des préoccupations juridiques, mais il est assez difficile d'envisager le problème de la langue sous l'éclairage du droit sans tenir compte d'un arrière-plan social et politique dont le recueil donne une excellente image.

J.-C. B.

Répertoire de décisions en application du Code du travail, par J. Gaston DESCOTEAUX, Tome I: *Accréditation et questions connexes*, Éditions de l'Université d'Ottawa, Ottawa, 1972, 526 pages.

En publiant cette première partie de son étude, le professeur Descôteaux entend « venir en aide à tous ceux qui sont susceptibles d'être intéressés par les décisions rendues par les organismes d'accréditation québécois, qu'ils soient spécialistes ou débutants, ou possédant une formation juridique ou autre ». Pour ce faire, il nous propose le résultat d'une analyse exhaustive de la jurisprudence pour la période s'étendant de janvier 1962 jusqu'à juin 1970. Des décisions retenues (environ 800), le répertoire reproduit les sommaires (près de 600) de celles

rendues avant janvier 1969, et il couvre encore, pour des fins de classification, celles rendues par les commissaires-enquêteurs jusqu'à juin 1970.

L'utilisation de ce livre de référence est rendue très facile par la coexistence d'un Index par articles, d'un Index alphabétique des noms des requérants et surtout d'une Table des matières très élaborée (112 pages). Cette Table des matières est particulièrement bien conçue; elle « regroupe sous divers titres les décisions pertinentes indiquant pour chacune, le nom des parties, le numéro de publication et les autres sujets traités, mettant le renvoi au numéro de publication du sujet qui est ainsi traité accessoirement dans la décision ». Elle indique encore de façon lapidaire le résultat des décisions dont le sommaire est reproduit.

Le répertoire comporte successivement les huit (8) grands titres suivants: les organismes d'accréditation, les conditions d'accréditation, l'unité de négociation, le vote, (nature et but), le certificat d'accréditation, la révocation et la révision, l'interprétation du certificat et les règles de preuve et enfin un huitième intitulé sous lequel l'on retrouve des décisions d'ordres divers. Le professeur recourt encore, pour fin de regroupement, à autant de sous-divisions que peut le commander le contenu des différents titres. Tout cela est codifié numériquement (numéros de publication) de façon très systématique. En ce qui concerne la présentation des sommaires, la démarche se déroule habituellement de la façon suivante: les faits sont d'abord brièvement relatés, puis l'objet du litige cerné, après quoi l'on fait part de la décision retenue; il est alors fait état des motifs qui la fondent, de même que de ceux sur lesquels s'appuie la dissidence lorsque considérée comme importante; on réfère ensuite à la jurisprudence et à la doctrine citées, pour terminer, et c'est très heureux, en soulignant quels sont les autres sujets traités dans la décision, et référence en est faite au numéro de publication dudit sujet dans le répertoire.

Pour le praticien comme pour l'universitaire cet « ouvrage de bénédictin » constitue un apport considérable. Maintenant que la matière est déblayée, classifiée, la voie est ouverte à d'autres auteurs qui pourront la modeler selon la perspective originale de leurs recherches. Il est presque superflu d'ajouter que la publication du deuxième tome de cet ouvrage essentiel portant sur les congédiements est attendue avec impatience par tous ceux qui s'intéressent aux relations de travail.

Réjean BRETON